



ÉLECTIONS QUÉBEC 2026

LA CULTURE
FAIT CAMPAGNE

37

propositions
pour propulser
le Québec
dans un monde
en mutation

Culture à Montreal

Table des matières

Sommaire	3
Préambule	4
ORIENTATIONS	
1. Autochtonie	8
2. Citoyenneté culturelle	12
3. Cœur créatif	18
4. Territoire	27
5. Rayonnement international	34
Des réponses structurantes aux défis collectifs	40
Remerciements	42
Annexe des recommandations	43

Sommaire

Outil de représentation et d'intervention politique de référence dans le débat public à chaque élection, la plateforme de recommandations de Culture Montréal pour les élections provinciales d'octobre 2026 propose **37 recommandations incarnant une vision ambitieuse qui ancre le rôle des arts et de la culture dans le développement du Québec** ☺. Elle interpelle les partis politiques à un engagement accru pour assurer l'avenir et le rayonnement de la culture québécoise comme un enjeu électoral majeur dans un monde en pleine mutation.

Dans ce contexte de profonds bouleversements sociaux, économiques, climatiques et numériques qui fragilisent le secteur culturel comme l'ensemble de la société et accentuent les enjeux de souveraineté culturelle, Culture Montréal réaffirme le rôle essentiel de la culture comme pilier de l'identité québécoise, de la cohésion sociale, de la vitalité des territoires. La plateforme repose sur une conviction centrale : le Québec doit réactualiser sa politique culturelle pour se doter d'une vision forte, pérenne et transversale.

Cinq grandes orientations structurent l'ensemble des recommandations :

- 1** Garantir l'autodétermination culturelle des **Premières Nations et des Inuits**, en soutenant leurs institutions, leurs langues et leurs pratiques artistiques, et en renforçant leur participation aux instances décisionnelles et au développement des politiques culturelles. ☺
- 2** Renforcer la **citoyenneté culturelle** et l'accès à la culture pour tous en améliorant la découvrabilité des contenus d'ici, en consolidant le lien essentiel entre culture et éducation et en favorisant une participation culturelle inclusive et de proximité tout au long de la vie de chaque citoyenne et citoyen. ☺
- 3** Soutenir le **cœur créatif** du Québec en améliorant les conditions de pratique et de création, en favorisant l'innovation, la formation, l'expérimentation et l'adaptation aux multiples transformations numériques. ☺
- 4** Faire de la culture un levier de développement des **territoires** en protégeant les espaces de création et de diffusion, en valorisant le patrimoine bâti, paysager et immatériel, et en assurant un aménagement culturel qui contribue à la vitalité de territoires montréalais névralgiques comme l'Est de Montréal ou le Quartier latin. ☺
- 5** Accroître le **rayonnement international** du Québec et de sa métropole en renforçant la diplomatie culturelle, l'exportation et la protection des œuvres et des savoir-faire d'ici et sa présence au sein de la francophonie et des réseaux supranationaux. ☺

Préambule

L'élection du 5 octobre prochain se déroulera dans un contexte bien particulier : il s'agira en effet du premier scrutin post-pandémique à s'inscrire dans une nouvelle réalité marquée par des polycrises sociales, économiques et climatiques aux ramifications profondes. Les conséquences de la pandémie ont amplifié les réalités qui fragilisent toujours le milieu des arts et de la culture et ce, tant à l'échelle montréalaise, québécoise, qu'internationale. Par ailleurs, les velléités expansionnistes des États-Unis, couplées aux tensions géopolitiques mondiales et à la propulsion à l'avant-scène des géants du web (GAFAM) et de l'intelligence artificielle (IA) ont accru de façon exponentielle les enjeux de souveraineté culturelle du Québec.

Ces défis actuels nécessitent des actions concrètes et sans équivoque pour que les arts et la culture jouent leur rôle dans le développement et la résilience du Québec. Il faut encourager la rencontre de la culture québécoise avec la population, protéger et amplifier les conditions stimulant la création d'ici et s'assurer que la singularité des propositions québécoises rayonne dans le monde.

Or, si les enjeux de découvrabilité demeurent au cœur des préoccupations actuelles, il faut également développer le goût de la culture québécoise, sa désirabilité. En effet, la société québécoise fait face aux mêmes défis que le milieu culturel : l'explosion des coûts et l'inflation complexifient les choix et diminuent la portée de son portefeuille culture.

En 18 mois, l'électorat québécois sera allé aux urnes trois fois dans un contexte où la situation des finances publiques est particulièrement inquiétante et où les besoins se multiplient. Or, la culture doit être reconnue à juste titre comme un actif stratégique qui est le reflet d'une société en santé, en plus de constituer un véritable pilier de l'identité collective et une composante essentielle du développement des territoires. À ce titre, ses impacts sur la vitalité économique des régions, sur la santé des collectivités, sur la persévérance scolaire, sur l'intégration des populations immigrantes à la société d'accueil ou encore sur la transformation de nos comportements dans un contexte de crise écologique, doivent être ancrés dans la vision du prochain gouvernement. Ces facteurs appellent même à la nécessité d'un engagement transpartisan en faveur de la culture. Le Québec est déjà engagé historiquement dans cette vision par sa signature de la déclaration de MONDIACULT et est soutenu par sa métropole et sa capitale nationale qui ont signé le Manifeste de Braga.

Dans la continuité de cette démarche, il faut également reconnaître le rôle clé de la métropole dans une perspective de réciprocité avec les autres régions québécoises. Si Montréal, à titre de métropole culturelle, est un formidable moteur de créativité, elle fait cependant face à des enjeux de société qui lui sont propres, notamment ceux générés par la forte concentration de parties prenantes culturelles. Dans cet esprit, la relance de l'alliance Montréal, métropole culturelle, confirmée en février 2026 par la nouvelle administration municipale en constitue un jalon majeur et attendu par le milieu.

À la lumière des changements sociaux et géopolitiques, face à la mise en œuvre puis à l'abolition de nombreuses mesures ponctuelles liées au contexte pandémique et devant l'essoufflement du milieu culturel, il est impératif de se doter d'une vision ambitieuse sur nos aspirations collectives. Cette vision devra guider les prochaines stratégies gouvernementales et solidifier de manière pérenne le secteur culturel et créatif afin de dépasser les annonces d'urgence. Le besoin de prévisibilité et de clarté est criant. Il faut s'éloigner du financement par projets, fragmenté et qui fragilise la vitalité du secteur. Les défis auxquels nous faisons face sont complexes et nécessitent une vision forte qui se projette sur le long-terme.

En outre, le récent recul du gouvernement fédéral et l'abandon par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des redevances obligatoires de 15 % versées par les grandes plateformes de diffusion en continu étrangères sont particulièrement inquiétants pour le milieu culturel québécois. La promesse d'un financement public annuel à la hauteur de 600 M\$ en compensation de cette perte de revenus fragilise notamment la prévisibilité financière du secteur de l'audiovisuel et rajoute un fardeau sur les contribuables du pays. Au Québec, il est impératif de prendre acte de la situation et de faire front commun, tant au niveau du milieu culturel que des partis politiques, dans une dynamique transpartisane. Faire pression pour que le gouvernement actuel revienne à son engagement initial est nécessaire pour assurer notre souveraineté culturelle.

Lancée en juin 2018, la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* constituait une véritable régénération de la première politique culturelle québécoise datant de 1992. On y retrouvait de nouveaux axes qui témoignaient de manière plus transversale de l'évolution de la société. Dans cette politique, on abordait entre autres l'adaptation à l'ère numérique, la mise en valeur des apports de la diversité culturelle à la force créatrice à l'échelle du Québec, une plus grande promotion de la langue française comme force identitaire et l'ouverture sur le rapprochement avec les cultures autochtones.

Si ces axes demeurent pertinents, la politique culturelle doit être réactualisée pour faire face aux changements de paradigmes majeurs. Le milieu a été consulté. Les solutions sont documentées. Maintenant il faut agir. Cette présente plateforme est pensée dans cette optique et identifie des dossiers clés à cet effet.

Cette nouvelle vision devra reconnaître la plus-value transversale de la culture et, par conséquent, mobiliser d'autres ministères que le ministère de la Culture et des Communications, tels que les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, de l'Environnement ou de l'Économie. Elle devra aussi inclure intrinsèquement les enjeux numériques allant des apports et risques de l'intelligence artificielle, au leadership au niveau de la francophonie et à la formation essentielle au marketing numérique ou à la veille d'affaires.

La politique culturelle du Québec devra également être dotée de moyens à la hauteur des ambitions collectives et des enjeux de souveraineté culturelle auxquels nous faisons face. L'augmentation des dépenses globales en culture doit concerner et englober tout le secteur des arts et de la culture, incluant les sociétés d'État, qui assument un leadership essentiel.

Depuis une dizaine d'années, les investissements totaux en culture oscillent entre 1,44 % et 1,85 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement du Québec¹. Dans le contexte mondial actuel, il apparaît plus que jamais pertinent de les rehausser à 3 % d'ici quatre ans. Il s'agit ici d'investissements en réponse directe à la menace sur notre souveraineté culturelle et à la nécessité de renforcer les liens et le dialogue social.

R01 → Culture Montréal recommande au gouvernement du Québec d'actualiser la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* dans une perspective interministérielle et de la doter d'un plan d'action et de moyens subséquents.

R02 → Viser d'ici quatre ans une cible budgétaire de 3 % qui inclut l'ensemble des dépenses en culture et une indexation annuelle intégrée.

1. Les dépenses en culture de l'administration publique québécoise en 2022-2023, Mai 2025, p.5.

Autochtonie

Orientation



1. Autochtonie

Les dernières décennies ont vu la résurgence du rayonnement et d'une plus grande circulation des récits et imaginaires autochtones. C'est en faisant preuve d'une immense résilience et avec un souci de perpétuation identitaire et culturelle que les membres des peuples autochtones du Québec réaffirment l'importance de jouer un rôle créatif d'avant-plan pour faire briller des œuvres qui les représentent. Cette expertise se doit d'être consultée, valorisée, écoutée dans la réciprocité et le respect². La souveraineté narrative autochtone se déploie dans la nécessité de ces personnes d'être vues à l'écran, entendues à la radio, lues dans les livres choisis à l'école, d'avoir leurs œuvres exposées dans les musées et d'être partie prenante de la manière d'aménager les villes et les territoires.

Dans cette optique, la création d'organismes et de centres culturels autochtones à l'échelle du Québec facilite cette réappropriation des pratiques et des récits de même qu'une transmission intergénérationnelle – pensons au Centre d'art daphne, un centre d'artistes autochtone autogéré inauguré à Montréal en 2021 et au projet de nouveau centre culturel artistique prévu à Kahnawake. Il faut se réjouir de cette effervescence et réitérer un appui soutenu en termes de financement, de formation et d'accès aux programmes gouvernementaux.

En matière de politiques publiques, la décolonisation des pratiques doit impérativement s'accélérer et l'éducation aux réalités autochtones doit se poursuivre dans tous les milieux tant scolaires que professionnels. Il est essentiel d'aller au-delà de la simple consultation. Il faut inviter dans une approche de cocréation des spécialistes autochtones à jouer des rôles clés dans l'élaboration de nouvelles politiques, de chantiers, ou de grands travaux qui touchent ou non aux questions autochtones. Au-delà de bénéficier d'une réelle expertise, cette implication réaffirmerait un véritable pouvoir d'influence et d'agir et renforcerait le droit à l'autodétermination culturelle des peuples autochtones du Québec.

En outre, sur les questions de découvrabilité et d'avancées technologiques, les préoccupations et priorités des différentes nations doivent être prises en compte et intégrées au moment de l'élaboration de nouvelles politiques puisque celles-ci ont un grand impact sur la préservation des expressions culturelles et sur la vitalité des contenus autochtones. Il faut absolument rester attentifs aux risques de sous-représentation de ces voix ainsi qu'aux usages non consentis de leurs contenus culturels.

R03 → Dans le cadre de l'actualisation de la politique culturelle du Québec, s'assurer que les peuples autochtones soient pleinement parties prenantes de sa révision et du déploiement du plan d'action basé sur la collaboration, la réciprocité et le respect.

2. Aide-mémoire, Mikana, p.24.

Depuis le début des années 2010, le projet de créer à Montréal un lieu emblématique consacré aux cultures autochtones est en progression. Lors des Assises du tourisme en mai 2026, Tourisme autochtone Québec (TAQ) a dévoilé GEITEGET, un premier plan d'intervention sectoriel, dédié à la croissance structurée du tourisme autochtone sur 10 ans, qui a reçu l'appui du ministère du Tourisme³. La démarche GEITEGET qui a mobilisé plusieurs actrices et acteurs se déploiera sur trois phases de réalisation afin de « mettre en valeur les cultures autochtones dans l'espace public, d'accélérer la structuration du secteur, de soutenir les entrepreneurs et de renforcer le rayonnement du tourisme autochtone au Québec et à l'international »⁴. La 20^e mesure de ce plan ambitieux vise à faire du tourisme autochtone au Québec une expérience de calibre mondial en confirmant le projet de créer une « ambassade des 11 nations autochtones à Montréal dédiée à la mise en valeur des cultures des peuples autochtones »⁵.

R04 → Culture Montréal recommande au gouvernement du Québec, de concert avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada, d'accélérer la réalisation du projet structurant d'ambassade culturelle et touristique autochtone, qui permettra à Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole culturelle pour les peuples autochtones du Québec, où qu'ils soient situés sur le territoire québécois.

3. Plan d'intervention sectoriel en tourisme autochtone 2026 – 2036.
4. Le Québec se dote d'un plan historique pour le tourisme autochtone.
5. Plan d'intervention sectoriel en tourisme autochtone 2026 – 2036.



Les langues autochtones ancestrales doivent être préservées et transmises aux générations futures en gage d'un héritage collectif qui a longtemps été marginalisé et menacé d'extinction. Ce maintien ne doit pas être perçu comme s'opposant à la protection du français, car ces langues coexistent et enrichissent le paysage linguistique du Québec. En tant que signataire de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), le Québec s'est engagé à soutenir les expressions culturelles autochtones. Cependant, on constate un sous-financement systémique et chronique des montants investis pour la promotion de celles-ci.

À ce jour, les droits linguistiques des peuples autochtones et la survie de l'usage quotidien sont grandement fragilisés. En effet, en 2021 seulement 13,1 % des personnes autochtones ont déclaré pouvoir converser dans une langue autochtone⁶. Il est primordial de structurer le financement des actions au niveau du soutien de programmes linguistiques communautaires, des écoles d'immersion linguistique ou de la numérisation et la diffusion des langues. Surtout, il est nécessaire de garantir aux peuples autochtones la pleine gouvernance et l'entière responsabilité quant à cette gestion.

- R05** → Réaffirmer l'autorité inhérente des peuples autochtones sur la gouvernance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones.
- Créer un fonds permanent de maintien et de revitalisation des langues des peuples autochtones au Québec, en appui au Comité régional des langues ancestrales.

6. Assurer le maintien et la revitalisation des langues autochtones au Québec, p.3.

Citoyenneté culturelle

Orientation

2

2. Citoyenneté culturelle

Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive à l'échelle du Québec est essentiel. Cet accès équitable aux arts et à la culture favorise l'épanouissement collectif et renforce le sentiment d'appartenance en plus d'améliorer la qualité de vie de la population.

Cependant, la rencontre entre la culture et les publics est souvent entravée par de nombreux freins socioéconomiques, mais, plus récemment, elle a été bouleversée par les impacts des raz-de-marée des géants du web, puis de l'intelligence artificielle. L'enjeu de la découvrabilité est central et force est de constater que les réflexes et repères des publics à l'endroit des contenus d'ici sont déstabilisés, ce qui porte atteinte à la protection de la langue française et de l'identité québécoise.

Dans le contexte actuel, il est impératif d'accroître la désirabilité et la valorisation des arts et de la culture pour atténuer le plus possible les freins qui entravent son rôle transversal et ses impacts auprès de la population. Pour ce faire, il incombe de consolider les institutions qui œuvrent à rapprocher les publics d'une proposition culturelle inclusive et diversifiée et ce, tout au cours de la vie. Les musées, les bibliothèques publiques, les lieux dédiés à la pratique amateur et au loisir culturel et les écoles participent entre autres à ce mouvement de rapprochement et de connaissance de l'offre existante.

Culture et éducation

Avec l'accélération du numérique et la consommation de contenus étrangers en ligne par les jeunes publics, l'une des préoccupations transversales et majeures du gouvernement doit concerner l'accessibilité à la culture québécoise et la transmission du réflexe culturel aux jeunes qui s'en éloignent. De plus, les apports de la culture au développement des individus sont documentés et ce, dès le plus jeune âge : au niveau de l'apprentissage d'habiletés et de compétences diverses – pensée critique, imaginaire, curiosité –, de la réduction du décrochage scolaire ou de la sensibilisation à la beauté de notre langue commune. L'une des clés pour favoriser ce contact est de renforcer le lien entre le milieu culturel et celui de l'éducation.

Pour ce faire, il est essentiel de proposer et mettre en œuvre une vision ambitieuse qui intègre chaque maillon d'intervention pour garantir une trame solide entre culture et éducation et éviter les interventions à la pièce. Ce continuum doit s'établir en collaboration entre les ministères de la Culture et des Communications (MCC) et de l'Éducation du Québec (MEQ). Il doit commencer dès l'université afin de former adéquatement les futurs enseignantes et enseignants à la plus-value d'inclure les arts à la culture à leur futur cursus scolaire. Ensuite, il s'agit d'outiller et accompagner le corps professoral pour éviter que les initiatives ne reposent que sur quelques individus plus impliqués. Il est également nécessaire de faciliter la logistique – notamment le transport vers les sorties culturelles. Finalement, il faut encourager le maillage en intégrant des agentes et agents culturels

qui viennent en appui au milieu, aux directions d'écoles ou au personnel enseignant de tous les niveaux. L'engagement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans un projet-pilote à cet égard est encourageant.

R06 → Élaborer et mettre en œuvre une stratégie interministérielle entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation du Québec sur la culture à l'école, fondée sur une vision complète qui intègre tous les maillons de la chaîne de déploiement, de la formation des maîtres à la sortie scolaire.

Au cœur de cette stratégie, les mesures d'accès à la culture comme les programmes de sorties culturelles ou d'accueil des artistes dans les classes sont réellement névralgiques.

Depuis février 2026, le milieu culturel s'est largement mobilisé après l'annonce d'importantes coupes prévues dans les programmes *La culture à l'école* et *Sorties scolaires en milieu culturel*. Alors qu'une confirmation d'un maintien des sommes dans le dernier budget a été accueillie avec soulagement, le gouvernement a récemment pris la décision de regrouper d'importantes mesures dédiées à l'achat de livres, aux sorties scolaires et à la culture à l'école sous une seule et même enveloppe intitulée *Projets pédagogiques particuliers, activités sportives, culturelles et sociales*.

Cette décision administrative constitue une brèche importante quant à la protection de sommes historiquement allouées et marque un dangereux recul pour l'accès des jeunes aux arts et à la culture et la promotion de la littérature. En effet, en 2025, les précédents ont démontré les effets négatifs d'une telle situation. Ils se font sentir au niveau de l'achat de livres qui connaît alors une baisse de près de 10 %, ce qui constitue une perte d'environ 250 000 nouveaux livres pour les jeunes. Bien qu'une plus grande souplesse pour le milieu scolaire puisse être nécessaire, il est essentiel de garantir un seuil minimum d'usage de ces sommes pour empêcher l'affaiblissement d'un mécanisme qui a fait ses preuves.

R07 → Protéger, bonifier et dédier exclusivement aux arts et à la culture un seuil minimum pour les sommes allouées aux mesures *La culture à l'école* et *Sorties scolaires en milieu culturel*.

R08 → Reconduire intégralement la mesure visant à soutenir l'acquisition de livres sous forme imprimée et/ou numérique dans les écoles primaires et secondaires et garantir que l'utilisation des enveloppes soit consacrée exclusivement à l'achat de livres, en appui à l'Association des libraires du Québec.

Jeunes publics

La suite logique pour renforcer l'attachement des jeunes publics aux arts et à la culture, ainsi qu'à la langue française, est la participation directe à la création et à la découverte, tant au niveau du secondaire que des études supérieures. Par exemple, la tenue de concours où les jeunes créent ou se découvrent des talents dans l'interprétation du répertoire d'ici leur permet de bénéficier d'un important tremplin vers les arts vivants et agit comme un levier de découvrabilité pour leurs pairs. D'autres initiatives permettent aux jeunes de siéger à titre de jurés lors de concours qui agissent comme plateformes pour l'expression de leurs goûts et de leurs opinions. Les concours tels que Secondaire en spectacle et Cégeps en spectacle, le Prix littéraire des collégien-ne-s, le Prix collégial du cinéma québécois ou l'Intercollégial d'arts visuels sont autant d'exemples d'initiatives essentielles qui existent depuis plusieurs années et qui ont vu émerger de nombreux créateurs et créatrices d'ici. Ces initiatives sont aujourd'hui fragilisées ou menacées de disparition.

R09 → Financer adéquatement et avec prévisibilité les initiatives déjà existantes permettant de valoriser les contenus culturels par et pour les jeunes tels que Secondaire en spectacle et le Prix collégial du cinéma québécois.

Depuis près de 60 ans, les cégeps servent à la fois d'incubateurs de talents et de lieux d'expérimentation artistiques et culturels. Ce sont des établissements scolaires de qualité où il est possible de se former, entre autres, dans des métiers qui touchent aux arts visuels, à la médiation culturelle, à la photographie, au théâtre, et au design. Les cégeps constituent également des lieux de diffusion incontournables et de proximité autant pour les artistes de la relève que pour celles et ceux qui sont plus établis. Ils constituent une porte d'accès non négligeable à la culture pour les populations des quartiers plus excentrés de la métropole et à l'échelle du Québec. Cependant, il existe plusieurs ombres au tableau. Les nombreuses coupes au niveau du financement, le manque d'accessibilité et d'inclusion dans les programmes de formation professionnelle visant les arts et la culture pour les jeunes issus de la diversité ou vivant avec un handicap, les fermetures de programmes, ainsi que les enjeux au niveau du maintien des salles de spectacles des établissements collégiaux sont inquiétants à plusieurs égards.

R10 → Assurer un meilleur financement des programmes à vocation artistique et culturelle des cégeps.

→ Doter adéquatement les salles de spectacle des établissements collégiaux qui constituent souvent des portes d'entrée vers la culture dans des quartiers plus excentrés de la métropole et des régions du Québec.

Découvrabilité des contenus culturels francophones

Dans cette ère de domination des géants du numérique, il est devenu vital de protéger l'accès, le positionnement et la défense des contenus culturels québécois, tant pour des questions de souveraineté culturelle que pour assurer la rencontre de tous les publics avec les productions d'ici. Cela est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel où le gouvernement fédéral n'entend plus imposer de redevances obligatoires aux entreprises étrangères de diffusion en continu. Les efforts consacrés à renforcer le cœur créatif ne doivent pas reléguer au second plan l'importance d'investir dans des stratégies de découvrabilité, de veille, de gestion des données et de marketing.

Culture Montréal souligne positivement l'engagement fort du gouvernement actuel, qui s'est conclu par l'adoption en décembre 2025 de la *Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique (PL-109)*. Il s'agit pour le prochain gouvernement de maintenir un engagement soutenu et prioritaire sur ces questions tout en positionnant le Québec comme chef de file au niveau de la francophonie. Il est nécessaire d'assurer des ressources financières et humaines suffisantes pour mettre en œuvre cette loi; allant de l'élaboration d'un cadre réglementaire stratégique solide à la mise en place d'un Bureau de la découvrabilité suffisamment doté.

R11 → Doter la *Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique (PL-109)* des ressources financières et humaines suffisantes pour en assurer l'application effective.

Francisation

Il est plus que nécessaire que l'intégration et l'apprentissage du français pour les personnes immigrantes s'appuient davantage sur les arts et la culture, dès leur arrivée et sur le long cours. Renforcer cette approche en francisation permettrait d'accompagner adéquatement les personnes arrivées depuis peu sur le territoire dans leur apprentissage utilitaire de la langue, mais également de viser une appropriation pérenne de la culture d'ici. Les programmes et structures existants de francisation, ainsi que l'accompagnement pédagogique du personnel enseignant sont fragilisés depuis quelques années et soumis aux fluctuations des politiques migratoires. Ils doivent être dotés de manière à ce que les étudiantes et étudiants puissent sortir des classes pour découvrir la culture québécoise en visitant des musées, en fréquentant des théâtres et des cinémas ou en allant à la rencontre des artistes.

R12 → Élaborer une stratégie interministérielle entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sur le rôle structurant des arts et de la culture en francisation afin d'accroître les interventions culturelles à l'intérieur des programmes existants.

Loisir culturel et pratique amateur

En septembre 2025, le MCC a mis fin à la *Mesure d'accompagnement et de soutien aux Unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel* (MASU). Ce programme, implanté en 2019 et réparti dans 17 régions du Québec, avait un impact réel au niveau du loisir culturel en favorisant la vitalité des milieux à l'échelle québécoise, en permettant un accompagnement spécialisé à de nombreuses organisations et surtout en assurant un accès élargi à la culture et à la pratique du loisir culturel. Ce nouveau contexte entraîne une perte d'expertises sur les réalités du milieu, entravant notamment l'offre et, conséquemment, la participation aux arts et à la culture.

R13 → Réinstaurer et mieux doter la *Mesure d'accompagnement et de soutien aux Unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel* (MASU), suspendue en septembre 2025, et en assurer la pérennité.



Cœur créatif

Orientation

3

3. Cœur créatif

Le Québec jouit d'une richesse indéniable : son cœur créatif est mobilisé, foisonnant, diversifié et s'illustre comme une carte de visite d'exception au-delà de nos frontières. Il est un véritable catalyseur de la vitalité culturelle du Québec. Les créatrices et créateurs québécois de toutes origines, milieux, genres et capacités démontrent quotidiennement le pouvoir transformateur de l'art face aux grands défis de nos sociétés en insufflant sens et beauté à l'existence.

La pandémie et ses suites nous ont fait réaliser à quel point le milieu des arts et de la culture est essentiel à l'épanouissement et au bien-être collectif. Aujourd'hui, les bouleversements liés aux GAFAM et à l'IA nous signalent l'urgence de renforcer nos écosystèmes de création. Nos actions en ce sens doivent se transformer en élan collectif qui donnera aux artistes les moyens de viser l'excellence, en instaurant des conditions qui permettent la formation, l'innovation, l'expérimentation, la prise de risque et la protection de la diversité des expressions. Prendre soin du cœur créatif se traduit également par la présence de conditions socioéconomiques justes et équitables pour les artistes, artisans et travailleurs culturels.

Chantier sur le filet social en culture

Le milieu artistique et culturel fait partie des secteurs les plus vulnérables et précaires. Il connaît de nombreux défis afférents aux conditions particulières du cycle de création, production et diffusion. Au Québec, en 2025, le revenu moyen des artistes était de 20 787 \$ par an, soit 4 500 \$ de moins qu'un travailleur au salaire minimum⁷ et ce sont 44 % des emplois dans les arts et la culture qui sont atypiques⁸. On explique cette précarité par l'intermittence, le travail de création non rémunéré, l'entrepreneuriat artistique ou les statuts professionnels hybrides qui rendent difficile l'accès à un filet social et causent une insécurité économique systémique. Ne pas porter attention à ces difficultés appauvrit grandement la société québécoise qui risque de subir une perte de talents irréversible.

Compétence Culture a lancé un vaste et nécessaire chantier soutenu par une Table de concertation composée d'expertes et experts dans le but de mettre au point des solutions adaptées aux réalités professionnelles du secteur. Cette mobilisation sans précédent s'appuie sur des données obtenues auprès d'un milieu grandement engagé pour coconstruire et proposer des solutions adaptées et opérationnelles. Celles-ci s'articuleront autour de trois grands axes : l'assurance-emploi et les données de subsistance, les régimes collectifs et de retraite et les mesures fiscales. Ce chantier majeur permettra de prendre en compte les nombreux écueils socioéconomiques, et surtout rendre possible la pleine liberté artistique

7. Être artiste, une passion sous pression.

8. Chantier Filet social en culture.

et créative de celles et ceux dont c'est le métier. Bien que certaines actions interpellent le gouvernement fédéral, Québec doit adopter une posture de partenaire financier et d'expertises en plus de faire preuve de leadership auprès du gouvernement du Canada.

R14 → Être partenaire de la démarche sur le filet social en culture entamée par Compétence Culture en l'appuyant de façon structurante par l'engagement d'un soutien financier et la mise à disposition d'expertises gouvernementales.

Écoles supérieures d'art

Regroupant près de 30 établissements et accueillant annuellement environ 2 000 étudiantes et étudiants en plus des quelque 30 000 personnes qui y cheminent dans le cadre d'activités récréatives ou préparatoires, l'Association des écoles supérieures d'art du Québec (ADÉSAQ) déplore une crise du financement structurelle depuis quelques années. Cette situation vulnérabilise le modèle d'enseignement des arts à court terme et met à risque l'écosystème en entier à long terme. Cette réalité financière se traduit par une diminution des bourses et l'affaiblissement de la qualité des infrastructures. Cela a notamment un impact sur l'intégration d'élèves vivant avec des handicaps et issus de la diversité. La faible inclusion de ces personnes ne reflète pas leur importance et leur présence au sein de la société et entrave leur professionnalisation, leur représentation ainsi que leur contribution dans le milieu des arts et de la culture.

Il est important de rectifier la situation, car ces institutions constituent de véritables incubateurs de talents et des tremplins pour la relève, se démarquent aussi par l'expertise du corps professoral qui transmet ses savoir-faire reconnus et font la renommée du Québec à l'étranger. En outre, les diplômés issus de ces établissements propulsent l'économie créative québécoise et contribuent à notre compétitivité mondiale et à notre rayonnement.

R15 → Bonifier et indexer l'enveloppe du *Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art (PAFOFA)* qui finance les écoles supérieures d'art, les camps musicaux et les écoles locales d'art, en appui à l'Association des écoles supérieures d'art du Québec.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Institution gouvernementale et pilier de l'écosystème créatif québécois, la SODEC doit être en mesure de poursuivre sa mission première d'assurer le développement des entreprises culturelles, la valorisation des propriétés intellectuelles culturelles québécoises tout en constituant un levier majeur au niveau du rayonnement international. La révision récente de la *Loi sur la SODEC* (Loi 108) a notamment élargi son champ d'action en intégrant la créativité numérique et l'a rendu plus agile en modifiant le rôle de sa Banque d'affaires.

Ayant joué un rôle de premier plan lors de la pandémie et au cours des années qui ont suivi cette période exceptionnelle, une grande partie des sommes dont disposait la SODEC dans différents programmes ponctuels – dont celui pour les festivals – ont été ajoutées en période pandémique. Culture Montréal se réjouit que ces sommes aient été consolidées lors du dernier budget.

En outre, dans la dernière année, la SODEC a été impliquée directement dans les rapports sur les festivals et l'audiovisuel. Il s'agit à présent de mettre l'épaule à la roue pour transformer ces recommandations du milieu en actions concrètes suffisamment dotées. Il y a maintenant un travail à faire quant à la répartition de l'utilisation de ces sommes et l'adéquation en ressources humaines pour mener à terme ces différents projets.

R16 → Poursuivre les efforts en faveur de la consolidation du budget de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) afin qu'elle puisse continuer de soutenir pleinement les artisans et les entreprises culturelles et instaurer des principes d'indexation au coût de la vie de ses programmes de base.

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

À la suite d'une mobilisation historique du milieu culturel, le gouvernement du Québec annonçait lors du dépôt de son budget 2025-2026 que le budget du CALQ serait porté à 200 M\$ sur trois ans, avec une base consolidée à 165 M\$. Cet apport a permis à plusieurs organismes de souffler et poursuivre leurs activités dans une conjoncture de plus en plus difficile. Toutefois, la somme de 35 M\$ qui arrivera à échéance en 2027-2028 demeure essentielle puisque les enjeux financiers persistent. Il est donc crucial de poursuivre les efforts de consolidation et d'accroissement de la base budgétaire du CALQ.

Dans la dernière année et pour donner suite à l'appel du ministre de la Culture à trouver des solutions aux multiples enjeux auxquels le milieu des arts et de la culture fait face, plusieurs chantiers et groupes de travail ont émis de nombreuses recommandations. Le CALQ a été particulièrement associé au rapport portant sur l'avenir des arts de la scène, a publié son *Plan d'action 2025-2028 sur la diffusion des arts actuels* en plus de participer à la Table

sur les festivals. Ces rapports font état de constats soulignant des lacunes au niveau du financement, de la nécessité de mobiliser le milieu des affaires, du contact difficile avec les jeunes publics, de la diffusion des œuvres et de l'absence de données dans le secteur. Le prochain gouvernement doit assurer la continuité des actions entamées et donner les moyens financiers et humains au CALQ de déployer les recommandations issues des différents documents.

R17 → Assurer la pérennité du financement du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) en consolidant la base de crédits budgétaires à 200 M\$ et en instaurant des principes d'indexation au coût de la vie de ses programmes de base.

Musées

Au cœur de l'écosystème culturel des régions, de la Capitale-Nationale et de la métropole, les musées déploient une offre variée allant de la création d'expositions à la valorisation de notre histoire en passant par la mise en place d'activités de médiation et d'éducation pour tous les publics. Cependant, la pérennité du réseau des musées repose sur un équilibre précaire et qui souffre d'un sous-financement chronique depuis bon nombre d'années. Culture Montréal accueille positivement l'annonce récente de bonification de l'enveloppe du *Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales* (PAFIM), mais reste attentif à l'évolution de son financement et réitère l'importance pour le gouvernement du Québec de poursuivre la bonification de ces sommes. Actuellement, ces montants permettent un rattrapage quant à l'augmentation de la pression financière liée à l'explosion des coûts d'exploitation des musées, à l'inflation et à la perte de revenus occasionnée par l'abandon de la mesure de gratuité universelle des premiers dimanches du mois.

En effet, depuis mai 2026, l'accès gratuit aux musées pour toute la population lors des premiers dimanches du mois a été aboli par le gouvernement. Inscrite dans la politique culturelle de 2018, cette mesure agissait comme un levier tangible de démocratisation culturelle à grande échelle limitant les freins de fréquentation liés au coût d'entrée. Cette mesure d'accessibilité financière permettait aux citoyennes et citoyens d'élargir leurs horizons et de développer un intérêt à l'égard du patrimoine, de l'histoire et des arts visuels d'ici et d'ailleurs.

Montréal est incontestablement une ville reconnue pour la richesse et l'attrait de ses musées, mais son milieu muséal se heurte depuis quelques années à des défis d'envergure, notamment au niveau de la limitation de l'espace disponible dans son Centre des collections muséales (CDCM). Fondée en 2003, cette réserve a été le premier espace mutualisé régional à voir le jour au Canada. Le CDCM remplit plusieurs fonctions : le développement et le rayonnement des collections, leur conservation dans un environnement professionnel,

l'émulation et la coopération entre les institutions, etc. Il est donc nécessaire de poursuivre les travaux entamés en vue de relocaliser et d'agrandir le CDCM, pour répondre aux besoins du réseau muséal métropolitain.

- R18** → Réinstaurer la mesure universelle des premiers dimanches gratuits dans les musées à l'échelle du Québec.
- Appuyer la réalisation du projet de relocalisation et d'agrandissement du Centre des collections muséales (CDCM) porté par Musées Montréal qui vise à répondre, par la mutualisation, aux besoins criants d'espaces pour la préservation des collections patrimoniales métropolitaines.

Audiovisuel

L'audiovisuel québécois occupe une place centrale dans l'affirmation de notre identité culturelle, tout en constituant un moteur économique majeur. Protéger et propulser cette industrie et sa chaîne de production spécialisée, c'est affirmer notre souveraineté culturelle et soutenir l'ensemble des acteurs – artistes, producteurs, distributeurs et diffuseurs. Dans un contexte de transformation rapide, le secteur fait toutefois face à des défis importants, notamment la reconnexion avec les publics, le soutien à la relance ainsi que la modernisation des mécanismes de financement.

Face à ces enjeux, le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel (GTAAQ) a entrepris un vaste chantier en juin 2024 d'où émanent un diagnostic clair et des pistes d'action concrètes à prendre en compte pour soutenir le secteur. Le rapport *Souffler sur les braises – Pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec*, dévoilé en septembre 2025, propose notamment de pérenniser le financement de ce secteur en y affectant une part de la TVQ sur la consommation culturelle numérique. Sans créer de nouvelle taxe ou de coût supplémentaire, ce mécanisme assurerait une stabilité du financement à long terme, adapté à l'évolution de la technologie et des modes de consommation.

En juin 2026, le gouvernement dévoilait sa Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031 pour répondre aux transformations profondes de l'industrie et apporter des solutions aux enjeux de financement et de découvrabilité des contenus d'ici. Attendu par le milieu, ce document définit quatre grands axes prioritaires autour du renforcement du lien avec les publics (prioritairement les jeunes), l'adaptation de l'offre et des pratiques d'écoute, la modernisation des leviers de rayonnement culturel actuels, notamment de Télé-Québec, et la pérennité économique du secteur. Il est nécessaire que le prochain gouvernement poursuive cet engagement en mettant en œuvre cette stratégie et en s'appuyant sur les recommandations émanant du rapport du GTAAQ et des consultations menées auprès du milieu.

Comme société d'État et média public névralgique, Télé-Québec doit être en mesure de s'affirmer comme une plateforme d'envergure qui innove et elle doit également pouvoir compétitionner avec les propositions internationales. Télé-Québec doit posséder les moyens

de garantir un accès aux œuvres qui ont façonné notre culture collective et qui reflètent la diversité des réalités du Québec contemporain, tout en proposant une programmation ancrée dans ses valeurs historiques d'éducation, d'inclusion, de participation citoyenne, d'éveil à la curiosité et au débat public.

R19 Mettre en œuvre la *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031* en assurant le financement adéquat à son application, et particulièrement:

- Restructurer et moderniser le financement de l'audiovisuel pour qu'il reflète l'évolution des modes de consommation et étudier la possibilité d'y dédier un pourcentage de la TVQ sur la consommation culturelle numérique.
- Adapter les incitatifs fiscaux en réformant et en bonifiant le crédit d'impôt pour la production québécoise.
- Donner les moyens à Télé-Québec de jouer un rôle de catalyseur en haussant substantiellement son budget.

Art public

Unique en Amérique du Nord, la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement* (Politique du 1 %) existe depuis 65 ans et a permis de se doter d'un impressionnant corpus de près de 5 000 œuvres d'art accessibles au public dans les immeubles et sites gouvernementaux disséminés dans tout le Québec. Cette vitrine impressionnante de la diversité des talents et savoir-faire locaux est cependant fragilisée. Plusieurs chantiers ont dû être mis sur pause au cours des derniers mois. De nombreuses problématiques liées aux ressources économiques et humaines affectées à la mise en application de la Politique ont été évoquées et entraînent la précarité et l'instabilité pour les équipes multidisciplinaires qui mènent ces projets. Ainsi, l'explosion des coûts des matériaux de construction et de la main-d'œuvre couplée à l'inflation et à l'absence de réactualisation des seuils des budgets alloués, par ailleurs stables depuis 30 ans, menacent la pérennité de la Politique. Ces défis limitent le nombre de projets possibles et entravent le travail des artistes.

R20 → Mettre à jour et actualiser les seuils et budgets de la Politique du 1 % pour qu'elle reflète davantage les enjeux actuels en termes de création artistique, d'accès à une main-d'œuvre spécialisée, d'achat de matériaux et d'inflation.

Les sociétés d'État, telles qu'Hydro-Québec et Loto-Québec, comme leviers structurants

Les sociétés d'État jouent depuis longtemps un rôle important dans l'écosystème culturel québécois. La SAQ, Hydro-Québec ou Loto-Québec sont des commanditaires, des propriétaires ou encore des acquéreurs d'œuvres. Cependant, malgré des contributions qui continuent d'être significatives, une tendance globale n'épargne pas les sociétés d'État : on observe un recentrage des politiques de commandites et de dons autour des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Ainsi, le soutien n'est plus explicitement fait envers la culture en soi, mais est plutôt justifié par les impacts sociaux ou territoriaux que la culture génère. Il est essentiel que le gouvernement envoie un message fort à ses sociétés d'État à l'effet que la culture doit être intégrée dans les critères ESG et qu'à ce titre elles poursuivent un engagement fort et continu comme piliers de la vitalité culturelle de la province. Le Québec a d'ailleurs été partie prenante de la déclaration MONDIACULT de l'UNESCO qui reconnaît la culture comme un bien public mondial et exige l'intégration d'un objectif spécifique pour la culture dans les objectifs de développement durable des Nations Unies en 2030.

Par ailleurs, dans le contexte financier difficile actuel, deux autres avenues ayant un impact structurant pour le milieu culturel et le patrimoine se dessinent pour Hydro-Québec et Loto-Québec. Si Hydro-Québec ne peut accroître la somme de ses contributions financières, elle pourrait effectivement diminuer les dépenses énergétiques des OBNL. En effet, le taux appliqué aux OBNL est le même que celui pour l'ensemble du secteur commercial. Or, il y a une distinction importante à faire entre les deux, notamment en termes de contributions sociétales et de gouvernance. Peu importe le modèle retenu, une diminution des coûts d'énergie permettrait au milieu culturel en général, et aux institutions culturelles en particulier, d'accroître leur pérennité de manière prévisible.

Loto-Québec pourrait quant à elle jouer un rôle de leadership en s'inspirant de modèles étrangers ayant démontré leur efficacité pour soutenir la valorisation et la sauvegarde du patrimoine de proximité alors que les défis dans ce secteur sont gigantesques. Des pays en Europe et la Grande-Bretagne ont mis en place des initiatives fructueuses de loto du patrimoine, comme le *National Lottery Heritage Fund* en Angleterre ou le *Super Loto Mission Patrimoine en France* qui permettent aux citoyennes et citoyens de s'investir dans la préservation du patrimoine et, conséquemment, à des dizaines de sites patrimoniaux d'être sauvegardés. Cette solution alternative ne doit pas se substituer à un financement structurant du patrimoine, mais doit être conçue en complémentarité.

R21 Explorer des solutions alternatives au financement afin que les sociétés d'État poursuivent leur rôle de piliers du développement culturel. Plus spécifiquement :

- En partenariat avec Hydro-Québec, étudier la mise en place d'un taux préférentiel pour les OBNL.
- En partenariat avec Loto-Québec, explorer la mise en place d'une loto du patrimoine québécois.

Festivals et adaptation climatique

En mai 2026, Culture Montréal et le Partenariat Climat Montréal dévoilaient les résultats d'une étude intitulée *Portrait de l'adaptation aux changements climatiques des festivals et événements culturels extérieurs montréalais*. Cette étude révélait les besoins en matière d'adaptation et identifiait sept recommandations dont la sensibilisation et la formation des organisations et des publics. En effet, les consultations effectuées dans le cadre de ce portrait ont permis de mettre en lumière une certaine confusion entre les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation. Une meilleure compréhension des enjeux et des risques permettrait aux parties prenantes d'adopter des pratiques d'adaptation préventives plutôt que réactives, et d'assurer une plus grande résilience à leur organisation et leurs activités. Le lancement du portrait a aussi été l'occasion d'entamer des discussions avec des nouveaux partenaires tels que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ou la Direction régionale de la santé publique de Montréal. Cette dernière a été directement impliquée dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement auprès du milieu sportif montréalais : Foulée verte, financée par le gouvernement du Québec dans le cadre d'Action-Climat Québec découlant du *Plan pour une économie verte 2030*. D'autres initiatives similaires sont en cours dans le milieu du tourisme à l'échelle du Québec.

R22 → À l'instar de Foulée Verte, soutenir la sensibilisation, la formation et l'accompagnement du milieu culturel et financer la mise en œuvre d'actions de renforcement de sa capacité d'adaptation aux changements climatiques.

Territoire

Orientation



4. Territoire

Les arts, la culture et le patrimoine agissent comme des catalyseurs de l'appartenance locale tout en contribuant à la vitalité, à l'attractivité ainsi qu'au rayonnement des territoires. En ce sens, ils deviennent de véritables leviers de développement territorial en plus d'être une source de richesse d'un bout à l'autre du Québec. Il importe pour le gouvernement de mettre en place des mesures structurantes et stratégiques qui assurent un aménagement culturel du territoire qui protège et reconnaît l'existant, valorise notre identité bâtie et immatérielle, ainsi que nos paysages.

Un aménagement culturel du territoire intégré permet aux artistes de créer et diffuser partout grâce à des espaces accessibles et abordables. On s'assure de la présence et de l'impact des lieux culturels par une protection et un financement pérenne de ces institutions essentielles pour l'équité territoriale. Cette vision passe aussi par une gestion globale du patrimoine bâti. À Montréal, cette démarche doit se traduire par une attention particulière à l'endroit de l'Est et du Quartier latin, deux secteurs clés en pleine revitalisation.

Espaces de création à Montréal

Depuis bon nombre d'années et sur tout le territoire, le cœur créatif est confronté à plusieurs défis pour maintenir des lieux de création abordables dans les quartiers centraux des villes. Plus récemment, cette réalité se reflète également dans des quartiers plus excentrés. En 2021, une aide financière de 30 M\$ a été mise en place conjointement par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour protéger et développer des ateliers d'artistes. Or, l'explosion des coûts de production, l'augmentation des primes d'assurance et des taux d'intérêt, ainsi que la hausse des taxes foncières menacent la consolidation de ces projets. Par conséquent, l'accès à ces espaces abordables de création et de répétition pérennes est de plus en plus compromis. Par ailleurs, la pression immobilière et ses impacts sur les espaces de création et de répétition s'avère une réalité pour d'autres disciplines. Il est donc nécessaire de sortir du marché ces lieux de création et de vie qui sont à la fois garants de vitalité culturelle dans les quartiers, mais aussi d'attractivité citoyenne.

R23 → Redoter le fonds conjoint afin de pérenniser les projets d'ateliers d'artistes existants et soutenir de nouveaux espaces dédiés à la création et la répétition.

Infrastructures culturelles

L'inflation et l'explosion des coûts liés à l'entretien et au maintien d'actifs immobiliers des dernières années touchent également les institutions culturelles. Les installations culturelles arrivent à un tournant où elles doivent être modernisées et mises à niveau pour mieux répondre aux besoins, notamment en adaptation climatique. Les gestionnaires et propriétaires de salles sont ainsi aux prises avec une hausse des coûts nets de gestion des lieux et de leur entretien qui viennent gruger les budgets disponibles.

Cette réalité génère souvent des situations de déficit structurel et de précarité malgré les succès en salle et l'affluence des publics. Les organisations se voient trop souvent obligées de rationaliser les budgets alloués à la création, à la production et à la diffusion. La coupe de postes et la réduction du nombre et de l'envergure des représentations qui en résultent constituent une menace réelle pour leur mission artistique. Par ailleurs, le milieu s'est mobilisé depuis quelques mois sur cet enjeu urgent et a formulé des attentes, notamment la mise en place d'un chantier et d'un fonds d'urgence.

- R24** → Mettre en place un chantier national spécifique sur l'explosion du coût des lieux et prioriser la création d'un fonds consacré spécifiquement à l'entretien et la mise à niveau des infrastructures culturelles dans une optique d'atténuation des GES et d'adaptation climatique.
- Dans l'intervalle, mettre en place un fonds dédié aux travaux d'urgence, en appui à Théâtres associés.

Lieux de diffusion indépendants

L'écosystème des salles indépendantes, grandes et petites, constitue un maillon incontournable de la chaîne de valeur du spectacle vivant au Québec. Ce sont des espaces de création, de professionnalisation et de développement des publics à part entière. Ils sont à la fois des incubateurs de la relève, agissent comme une vitrine d'exception pour les artistes de la diversité culturelle et de genre et offrent des espaces d'ébullition et d'expérimentations créatives. Ces lieux de diffusion indépendants montréalais ont des modèles d'affaires distinctifs et sont en majorité locataires de leurs espaces ce qui les rend d'autant plus vulnérables dans un contexte de pression immobilière. Une solution à explorer est le modèle de fiducie foncière culturelle qui les protégerait par l'acquisition des immeubles qui les abritent et les soustrairait au marché spéculatif.

Par ailleurs, les salles indépendantes de Montréal sont souvent exclues des modèles de financement à cause de leur modèle d'affaires propre à la dynamique territoriale de la métropole. Pourtant, leur rôle unique dans la professionnalisation des artistes québécois et dans le rayonnement de la relève doit être affirmé, car les artistes établis qui font rayonner la culture québécoise aujourd'hui sont passés par ces salles. Il est donc nécessaire de corriger cette iniquité.

- R25** → Soutenir la mise en œuvre de nouveaux modèles d'acquisition telle que la fiducie foncière culturelle permettant d'acquérir et de préserver des bâtiments abritant des lieux de diffusion indépendants, en appui à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec.
- Réviser les programmes de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour rendre admissibles les salles indépendantes montréalaises aux programmes existants.

Patrimoine

Les bâtiments, ensembles et paysages sont des actifs patrimoniaux majeurs qu'on ne peut se permettre de négliger. Au-delà de sa richesse culturelle indéniable, le maintien, la mise en valeur et la requalification du patrimoine crée des retombées économiques et sociales importantes sur l'ensemble du territoire. Malgré la prise de conscience suite à la sortie en 2020 du rapport accablant de la Vérificatrice générale sur les pratiques gouvernementales en matière de patrimoine immobilier et aux actions qui en ont découlé, force est de constater que les défis restent multiples.

Pour en faire un enjeu commun, il est essentiel pour Québec de faire preuve d'exemplarité et de vision afin de se doter d'une politique du patrimoine accompagnée d'un plan d'action cohérent et intégrée dans une vision globale d'aménagement du territoire. Le patrimoine ne doit plus seulement dépendre du MCC, mais doit être envisagé dans une transversalité ministérielle.

- R26** → Se doter d'une politique du patrimoine intégrant la gestion du patrimoine bâti et des paysages dans une vision d'aménagement du territoire cohérente, en appui à Action patrimoine.

Actuellement, plusieurs bâtiments et grands ensembles patrimoniaux font face à des défis importants de sauvegarde, de valorisation et d'entretien alors qu'ils impriment leur marque sur le paysage urbain de la métropole et constituent des symboles identitaires forts à l'échelle du Québec. Si on considère que 80 % des bâtiments de demain sont déjà construits et que le vieillissement du parc immobilier est préoccupant, il devient nécessaire de trouver des solutions pour composer avec l'existant. La requalification constitue une stratégie qui permet de donner préséance au déjà-bâti et d'identifier de nouvelles vocations qui répondent à plusieurs crises actuelles – climat, logement, économie, etc. – tout en ayant de nombreux avantages au niveau culturel ou architectural. Les projets culturels et artistiques sont d'ailleurs des leviers de requalification qui ont fait leurs preuves à l'échelle du territoire québécois.

C'est pourquoi il importe que le gouvernement du Québec rende la requalification prioritaire en élaborant une vision d'ensemble forte, en faisant preuve d'un leadership clair et coordonné. Cette vision doit inclure l'ensemble des ministères impliqués ainsi que les acteurs, les disciplines et les institutions concernés. En effet, il est primordial que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) dispose des moyens financiers pour mettre en œuvre la révision de son code du bâtiment afin de développer et de mettre en place un registre de mesures équivalentes pour faciliter et multiplier les projets de requalification et freiner l'explosion des coûts. Il serait également nécessaire de créer un fonds qui permettrait de soutenir financièrement les étapes d'avants-projets, telles que les études préalables et de modèle d'affaires.

Culture Montréal déplore la suspension de programmes d'aide financière en restauration et en requalification du patrimoine religieux annoncée en 2025. Alors que la situation est critique dans plusieurs paroisses, de nombreux projets sont en attente et les dégradations au bâti se poursuivent. L'explosion des demandes d'aide ainsi que l'augmentation fulgurante des coûts d'intervention sur les quelques 2 700 lieux de culte du Québec (avec un peu plus de 400 d'entre eux situés sur le territoire métropolitain) nécessitent une meilleure prévisibilité et une stratégie globale du gouvernement. Le patrimoine religieux incarne notre histoire dans le paysage construit du Québec; il faut impérativement se doter d'actions qui préservent ce patrimoine identitaire qui compose les cœurs villageois.

Rappelons que les artisanes et artisans professionnels en métiers d'art et métiers du patrimoine détiennent un savoir-faire traditionnel et des compétences spécialisées. Ces personnes contribuent directement à la pérennité de tout un héritage patrimonial en plus de soutenir un rare exemple d'économie locale et écoresponsable. Bon nombre de ces métiers pourraient disparaître, car plusieurs programmes de formation spécialisés sont menacés de fermeture tant au niveau collégial qu'universitaire au Québec et les lieux adaptés où il est possible d'exercer ces compétences se font rares.

- R27** → Soutenir et donner les moyens à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de mettre à jour son code du bâtiment pour accélérer la requalification de bâtiments et d'ensembles patrimoniaux, en appui à Héritage Montréal.
- Revoir le modèle de financement des projets de requalification et réinstaurer les programmes d'aide financière à la restauration et la requalification du patrimoine religieux.
- Assurer le développement de l'expertise en matière de métiers du patrimoine par le maintien et le déploiement des programmes de formation actuellement menacés.

Entente de développement culturel de Montréal

Signée entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, l'Entente de développement culturel de Montréal est dotée d'un budget triennal qui arrive à échéance en 2027. Ces ententes se déploient à l'échelle du Québec et constituent un levier exceptionnel de financement de la culture puisqu'elles stimulent les engagements financiers des instances de gouvernance territoriales locales. Cette source névralgique de revenus permet de soutenir notamment des actions au niveau de deux axes de développement ayant un impact direct sur la culture de proximité, soit l'aménagement culturel du territoire et la vitalité culturelle dans les quartiers. L'Entente intervient à la fois au niveau de l'intégration de l'art public dans l'espace urbain, de l'offre d'activités culturelles accessibles, de la consolidation d'équipements culturels de proximité comme les bibliothèques ou de la mise en valeur d'éléments identitaires du territoire montréalais.

R28 → Bonifier l'enveloppe de l'Entente de développement culturel de Montréal pour favoriser l'aménagement culturel du territoire ainsi que le soutien à la vitalité culturelle dans les quartiers.

Est de Montréal

L'Est de Montréal a de nombreux atouts pour la métropole et le reste du Québec, mais aussi des défis majeurs à relever. En 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal signaient une déclaration affirmant leur engagement pour la revitalisation de ce territoire. Or, bien que certains développements importants aient eu lieu et le momentum politique soit plus que jamais prometteur, l'engagement du gouvernement du Québec sur ce territoire doit rester prioritaire notamment au niveau de la mobilité.

Culture Montréal est l'initiateur depuis 2023 d'une concertation de près d'une centaine d'actrices et acteurs multisectoriels de l'Est autour de ces questions. Au printemps 2026, il publiait un [Portrait de l'écosystème culturel de l'Est de Montréal](#) qui appelle à faire de la culture un véritable levier de développement pour ce territoire⁹. Montréal s'est développé en misant sur de grands projets culturels qui contribuent à la vitalité commerciale et à l'attractivité économique du territoire. Le Quartier des spectacles et la Cité des arts du cirque en sont des exemples. Au-delà des dimensions esthétique et festive que les arts et la culture confèrent à la ville, ces derniers modifient également la perception d'un territoire. Ils peuvent mettre en valeur la mémoire et l'identité d'un lieu et créer des espaces de rencontre, de cohésion sociale et de sens. C'est donc sous l'angle de l'aménagement culturel du territoire qu'il faut consolider les grands pôles culturels de l'Est tels que le Quartier des arts du cirque et le Quartier olympique. À ce titre, dans la foulée des travaux

9. Étude portée par Culture Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal et le Conseil des arts de Montréal, ce portrait a été réalisé par Raymond Chabot Grant Thornton.

majeurs entrepris pour le remplacement de la toiture du Stade, il est impératif de procéder au remplacement des assises afin de pouvoir compter sur une infrastructure à la hauteur des standards internationaux et permettre la tenue d'événements de grande envergure.

Bénéficiant de l'appui financier du Fonds signature métropole du Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Culture Montréal, en collaboration avec la Société de développement Angus, assure l'incubation du projet Rives et Dérives, un parcours culturel conçu pour réinventer et dynamiser l'Est de Montréal. Ce parcours riverain de près de 60 km, ponctué d'interventions artistiques et créatives, vise à transformer la perception de ce territoire, en révéler les richesses et à favoriser la mobilité active dans une perspective de transition socioécologique.

R29 → S'engager à faire de la revitalisation de l'Est une priorité en prolongeant et augmentant la *Mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est* afin de soutenir les projets d'attractivité et de vitalité du territoire.

→ S'engager à soutenir la mise en œuvre de Rives et Dérives.

Quartier latin

Historiquement reconnu comme haut lieu de culture et de savoir, le Quartier latin fait face depuis quelques années à des défis importants, entre autres, de cohabitation, d'insécurité et de dévitalisation auxquels s'ajoute une mobilité complexifiée par des travaux par ailleurs essentiels dans le secteur. Heureusement, plusieurs acteurs institutionnels, commerciaux, communautaires et culturels sont mobilisés afin d'unir leurs forces pour la relance de ce quartier francophone d'importance pour la métropole. Les gouvernements ont suivi le pas et annoncé leur soutien à plusieurs projets d'envergure dans le secteur.

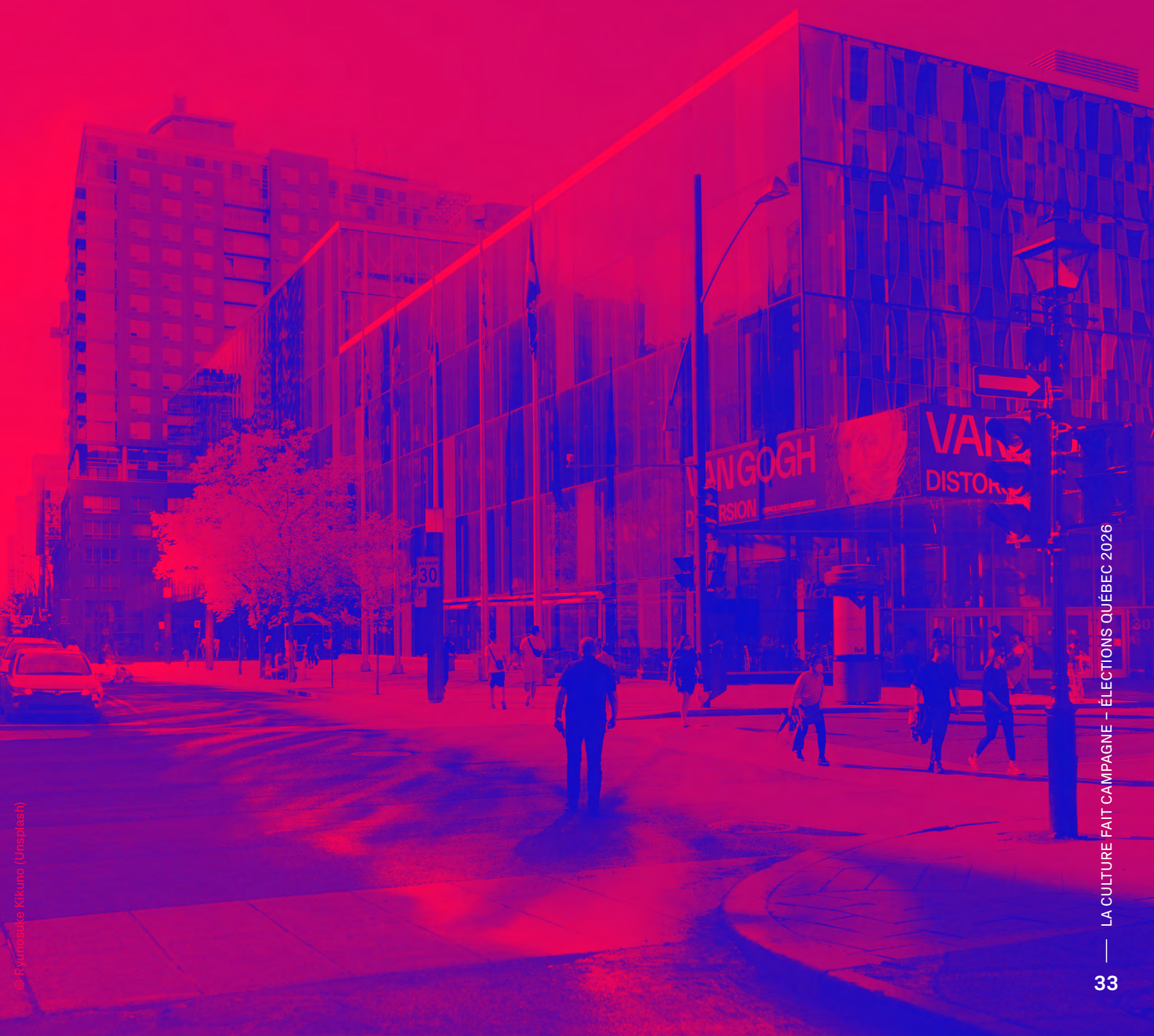
La mise en place d'un Pôle de cohabitation sociale, l'arrivée de la Maison de la chanson et de la musique du Québec, de la nouvelle École nationale de l'humour et de l'ADISQ, les rénovations prévues à l'UQAM dont la bibliothèque universitaire, les nouvelles installations de l'ITHQ, sont autant d'exemples de nouvelles initiatives qui participent grandement à cet élan. Cependant, un engagement prioritaire sur le long cours est essentiel pour assurer la transformation durable de ce quartier névralgique et la pérennité de ces différentes initiatives porteuses.

R30 → S'engager à faire de la revitalisation du Quartier latin une priorité en assumant une vision durable et en s'appuyant sur la culture comme levier de développement et de cohésion sociale sur le territoire.

Rayonnement international

Orientation

5



5. Rayonnement international

Dans une ère de grandes tensions internationales et de mutations effrénées de l'environnement numérique, les arts et la culture constituent un levier d'action et d'influence de premier ordre pour le Québec et pour sa métropole. Miser sur la diplomatie culturelle assure un plus grand rayonnement et des retombées potentielles qui dépassent l'aspect économique.

Au-delà de la nécessité de se tailler une place sur les marchés internationaux ou sur les grandes plateformes étrangères, il s'agit d'investir stratégiquement en culture pour outiller les actrices et les acteurs du rayonnement, de mettre en valeur l'excellence d'ici et de faciliter l'exportation des multiples formes d'expressions qui reflètent la richesse des propositions artistiques et culturelles québécoises. En effet, la souveraineté culturelle du Québec est liée intrinsèquement au rayonnement de son cœur créatif et à la circulation de ses œuvres au-delà des frontières.

La voie du recul ne peut être envisagée; le Québec doit à la fois poursuivre son rôle actif de coopération et se positionner comme un acteur de premier plan à l'international en étant présent aux tables où se discutent les grands enjeux internationaux et au sein de la francophonie. Cependant, il faut également solidifier les infrastructures et la capacité d'accueil dans une logique de réciprocité qui consoliderait également ses écosystèmes de création.

Montréal, métropole culturelle

En février 2026, la mairesse Soraya Martinez Ferrada, nouvellement élue à la tête de la Ville de Montréal lançait un signal fort en officialisant la relance de l'alliance Montréal, métropole culturelle. Cette annonce majeure et attendue par le milieu culturel permet d'entrevoir le renouveau de cette gouvernance de concertation unique qui implique les trois paliers de gouvernement et des alliés de la société civile, dont Culture Montréal, co-instigateur du projet depuis son amorce en 2006.

L'alliance Montréal, métropole culturelle demeure une démarche phare qui vise à insuffler une vision commune ambitieuse pour consolider Montréal dans son rôle de métropole culturelle francophone d'envergure internationale. Cette relance contribuera à prioriser les actions et chantiers à déployer pour générer un plus grand impact et également à faire preuve d'une vision concertée pour accélérer les prises de décisions. La reconnaissance de la culture comme levier identitaire, social, économique et de rayonnement constitue le cœur de la démarche. En ces temps de crise, la métropole doit être en mesure de protéger ses nombreux atouts culturels et de mettre en place les conditions nécessaires pour en assurer son essor. Elle doit aussi renforcer son rôle stratégique et continuer à se positionner comme un véritable tremplin pour les artistes, créatrices et créateurs de partout au Québec dont le parcours vers l'international passe souvent par Montréal. « Le Québec se présente au monde depuis Montréal (...) qui est par défaut comme par vocation, la porte d'entrée du Québec sur le monde »¹⁰. Pour ces raisons, le gouvernement du Québec

10. Le Québec se gouverne à Québec, il se présente au monde depuis Montréal.

doit être présent et partager l'ambition commune de ses partenaires en démontrant du leadership stratégique et de l'implication, notamment en termes financiers pour jouer un rôle proactif dans la relance de Montréal, métropole culturelle.

R31 → Confirmer la présence et l'engagement du gouvernement dans l'alliance Montréal, métropole culturelle, en tant que partenaire stratégique.

Exportations culturelles

Le Québec peut se targuer de bénéficier de retombées majeures générées grâce à l'excellence de ses nombreuses exportations culturelles et créatives qui trouvent des véhicules d'exception dans un nombre remarquable de secteurs. La métropole jouit d'une forte concentration des organisations, artistes et entreprises y contribuant. Il va sans dire que la SODEC et le CALQ jouent des rôles primordiaux au niveau du soutien et de l'essor de ces exportations qui contribuent à pérenniser les modèles d'affaires dans un marché local trop petit. Cependant, face à la concurrence et à la surabondance de l'offre, il est nécessaire de prendre des mesures pour s'assurer que le Québec ne soit pas en perte de vitesse en matière d'exportations. Il faut reconnaître que le développement d'affaires à l'international se travaille sur le temps long et nécessite une connaissance fine des territoires visés. Il est primordial de réfléchir à de nouvelles initiatives qui facilitent la veille d'affaires, la mutualisation des réseaux de distribution et la structuration d'un fonds dédié – à l'image d'Exportation créative Canada – qui permettrait de passer de financements ponctuels à un mécanisme de soutien pérenne.

R32 → Structurer un Fonds québécois dédié aux exportations culturelles qui permet une prévisibilité au niveau de la veille et de l'intelligence d'affaires.

Vitrines et marchés culturels

Se tourner et s'ouvrir à l'international ne consiste pas seulement à exporter, mais aussi à attirer et à accueillir les talents et acheteurs. Les vitrines et marchés culturels d'ici jouent ce rôle, tout comme l'accueil des grands événements culturels internationaux. Dans un principe de réciprocité des échanges à développer davantage, le Québec doit continuer de construire des ponts et mettre en place des conditions de succès pour renforcer les capacités d'accueil et accentuer la coopération. De plus, le développement de missions inversées et de marchés – où les acheteurs, diffuseurs et tourneurs de l'étranger viennent découvrir nos talents – s'avère une stratégie éprouvée et moins coûteuse. De cette logique synergique pourraient naître des ententes structurées et des projets collaboratifs qui permettraient le développement de nouvelles opportunités.

Plus particulièrement au niveau de la créativité numérique, après un essor important dans les derniers dix ans, l'industrie fait face à de multiples défis structurels que ce soit au niveau du financement, de l'intensification de la concurrence, de l'ajout de mesures protectionnistes ou de l'incertitude entourant les vitrines et marchés qui lui étaient dédiés. Pour rester en tête de file, le Québec doit s'engager à soutenir une démarche concertée pour développer un véhicule d'exportation et de commercialisation pour le secteur qui contribuerait à relever ces défis.

- R33** → Soutenir et appuyer le développement de vitrines et marchés culturels afin de faciliter la signature de contrats.
- Soutenir le développement et le déploiement de vitrines et marchés dédiés à la créativité numérique, en appui à XN Québec.

Diplomatie culturelle

Depuis quelques années, on constate une réduction progressive et une inégalité structurelle au niveau de la présence et de l'influence des délégations et des attachées et attachés culturels québécois. Or, il est nécessaire de repositionner la culture québécoise comme un vecteur central de diplomatie au niveau de la francophonie dans le monde.

Cette stratégie doit reconnaître la culture comme un bien commun, un outil d'affirmation et de rayonnement, un levier de développement économique et un instrument durable de coopération internationale. Elle doit également tenir compte des transformations géopolitiques mondiales afin de permettre au Québec de bâtir un réseau diversifié de partenaires et de renforcer la présence internationale de ses artistes, de ses œuvres et de son expertise culturelle.

Le rôle des attachées et attachés culturels au sein des représentations du Québec à l'étranger doit être clairement défini et renforcé. Leur recrutement devrait privilégier des personnes issues des milieux culturels québécois ou possédant une connaissance approfondie de leur diversité, de leurs réalités et de leurs besoins. Leur mandat doit comprendre la veille stratégique, le repérage d'occasions, la mise en relation avec des diffuseurs, commissaires, festivals, musées, universités et partenaires économiques, ainsi que l'accompagnement des artistes et organismes dans leur développement international. Un projet pilote de mutualisation d'attachées et d'attachés culturels (ayant des profils de tourneurs, d'agents ou de développeurs d'affaires) financé par et pour le milieu dans une stratégie de commercialisation collective pourrait être exploré.

Cette vision doit également soutenir la mobilité, la traduction, la coproduction, la promotion et la présence québécoise dans les grands événements internationaux. Elle doit renforcer les collaborations avec l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Association internationale des études québécoises, dont

les réseaux de recherche, d'enseignement et de formation constituent des relais durables pour faire connaître le Québec, diffuser ses œuvres et créer des partenariats culturels à long terme, notamment en Afrique, dans les Amériques et en Europe.

R34 → Se doter d'une vision claire, structurée et structurante au niveau de la diplomatie culturelle et qu'elle soit accompagnée de moyens économiques et humains pour réaffirmer l'importance de la culture comme levier économique au niveau international.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

Le Québec a historiquement joué un rôle de premier plan lors de l'adoption en 2005 par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ce texte fondamental agit comme un rempart essentiel pour la culture en reconnaissant et protégeant les expressions artistiques et culturelles dans toute leur diversité et à l'échelle du monde. Depuis quelques années, le gouvernement du Québec milite pour qu'un protocole additionnel destiné à renforcer l'application des principes fondamentaux de la Convention dans l'environnement numérique soit adopté pour garantir que la créativité humaine puisse exister à travers les constantes mutations des écosystèmes numériques. L'ajout de ce protocole assurerait une évolution des cadres normatifs internationaux en phase avec les transformations qui se succèdent à un rythme rapide, sans compromettre les droits des créatrices et créateurs. Finalement, cette protection supplémentaire garantirait la capacité des États à déployer des politiques culturelles qui protègent suffisamment leur souveraineté et leur identité au niveau culturel.

R35 → S'engager en faveur de l'adoption d'un protocole additionnel pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et la créativité humaine et renforcer l'application de la Convention de 2005 de l'UNESCO dans l'environnement numérique, en appui à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC).

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

La révision, à terme, de l'ACEUM devient un enjeu crucial pour protéger les contenus québécois et particulièrement francophones dans un contexte de grandes tensions commerciales avec nos voisins du sud. Pour la pérennité des industries culturelles et créatives québécoises, il est primordial que le Québec s'engage à mitiger les impacts potentiels de cette révision. Il est important que les activités, biens et services culturels, soient exclus des accords de libre-échange d'autant que les « lois essentielles pour assurer notre souveraineté culturelle ont été désignées à plusieurs reprises par les États-Unis comme des irritants commerciaux.¹¹ ». Le milieu culturel québécois doit être représenté à la table des négociations et le prochain gouvernement doit agir proactivement pour que l'exemption culturelle soit maintenue et protégée.

R36 → Faire entendre la voix du Québec dans les renégociations de l'Accord Canada-État-Unis-Mexique (ACEUM) et plaider pour l'importance du maintien de l'exemption culturelle, en appui avec la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC).

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) transforme de manière exponentielle et en continu les conditions de création, de production et de diffusion des œuvres culturelles. Si elle ouvre de nouvelles possibilités, elle soulève également des préoccupations majeures pour plusieurs secteurs. L'utilisation d'œuvres pour entraîner les systèmes d'IA, sans consentement ni compensation adéquate, fragilise les créatrices et créateurs et remet en question les mécanismes actuels de protection de leurs droits.

Au-delà de ces impacts, l'IA pose des enjeux majeurs de souveraineté et d'identité culturelles. En matière de gouvernance des données culturelles ou de visibilité des contenus québécois dans l'environnement numérique, le Québec doit exercer un leadership dans ce domaine, comme il l'a fait pour la découvrabilité des contenus culturels. Plusieurs initiatives sont déjà en cours, comme le projet de la création d'une banque de données gouvernementales et culturelles québécoises, en français et en langues autochtones porté par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Cependant, elles nécessitent une concertation accrue entre les acteurs concernés afin d'assurer une compréhension et une adhésion communes et faire émerger des solutions convergentes adaptées aux réalités québécoises.

11. Relations commerciales avec les États-Unis : La CDEC et ses membres du Québec défendent les enjeux culturels auprès de l'émissaire du Québec, Louise Blais.

Dans ce contexte, le développement de la littératie en IA au sein du milieu culturel, tant pour les artistes, gestionnaires que les institutions culturelles, devient essentiel. Le gouvernement doit donc soutenir sur un continuum la littératie en IA et s'assurer que ses institutions comme le CALQ et la SODEC clarifient leurs attentes et positions.

Enfin, l'engagement du gouvernement du Québec doit être sans équivoque : le développement et l'intégration d'une intelligence artificielle souveraine doivent reposer sur les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART), afin d'assurer le respect des droits des créatrices et créateurs et la protection de notre patrimoine culturel¹².

R37 → Faire preuve de leadership et agir avec célérité pour soutenir et protéger le milieu culturel québécois dans ses demandes de développement d'une intelligence artificielle reposant sur trois piliers fondamentaux : l'autorisation, la rémunération et la transparence (ART).

12. Valoriser la créativité humaine à l'ère de l'IA.

Des réponses structurantes aux défis collectifs

Au-delà des cycles de la création, de la production ou de la diffusion, les organisations culturelles et les artistes s'inscrivent dans un territoire ou l'habitent. Les artistes sont des citoyennes et citoyens à part entière. À ce titre, si de tout temps, ces derniers ont intégré les enjeux de société dans leurs pratiques et leurs propos, l'impact de ces enjeux affecte aussi directement leur quotidien. Ainsi, les défis comme la mobilité, la hausse foncière et la pression immobilière ou ceux liés à la cohabitation fragilisent la vitalité culturelle des collectivités.

Cela est particulièrement vrai pour Montréal où ces enjeux menacent la rétention des artistes sur son territoire. Or, à titre de métropole culturelle, elle agit comme une locomotive pour l'ensemble du Québec. De manière globale, il est essentiel de travailler à tisser les liens entre celle-ci et les autres régions du Québec et de reconnaître ses particularités et l'ampleur de ses défis.

Culture Montréal constate que ces défis dépassent le seul secteur culturel et nécessitent des interventions gouvernementales structurantes. En ce sens, le prochain gouvernement du Québec devra aiguïser le réflexe métropole et reconnaître dans ses priorités et investissements son statut particulier.

À la lumière de ces constats, Culture Montréal suggère au gouvernement du Québec :



D'investir massivement dans la mobilité active et dans les transports en commun et d'en faire un projet collectif structurant.

À Montréal, la fragmentation du transport en commun et la vétusté des actifs de la Société de transport de Montréal (STM), tout comme l'absence d'un transport structurant dans l'Est de Montréal, ont un impact négatif sur la mobilité des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels, ainsi que sur le déplacement des consommatrices et consommateurs culturels sur l'ensemble du territoire. De plus, l'heure de pointe culturelle entre 18 h et 22 h doit être reconnue et bénéficier d'une meilleure desserte, particulièrement les fins de semaine. Un meilleur réseau de transport en commun faciliterait également les déplacements culturels à l'intérieur des régions du Québec et entre celles-ci.



D'investir dans des logements hors-marché. La crise de l'abordabilité des logements a un impact majeur sur le secteur culturel.

Pour rappel, le salaire médian des artistes à Montréal était de 17 400 \$ au dernier recensement et confirme que ce secteur est parmi les plus vulnérables et précaires¹³. Il est donc urgent de soutenir des logements abordables, voire des projets dédiés à ce secteur incluant des espaces de création. Le risque est que Montréal ne puisse plus se distinguer comme une métropole culturelle puisque son cœur créatif ne pourra plus y vivre ou devra changer de métier.



De reconnaître sans équivoque l'apport de l'immigration à la société québécoise et de respecter ses engagements envers les personnes étudiantes et travailleuses étrangères.

Les personnes immigrantes façonnent depuis toujours la société québécoise et en font intrinsèquement partie. La culture québécoise en général et montréalaise en particulier, est le fruit de nombreux et inestimables apports issus de l'immigration consolidant et contribuant à notre identité métissée et à notre rayonnement comme terre d'accueil.

13. Un profil statistique des 20 900 artistes professionnel-le-s de l'île de Montréal.

Remerciements

Cette plateforme s'appuie sur nos précédents mémoires et plateformes électorales et résulte de plusieurs heures de recherche et de consultation menées auprès des membres engagés de nos commissions permanentes, de personnes impliquées dans le développement culturel de Montréal et de proches collaboratrices et collaborateurs de Culture Montréal sans qui ce document n'aurait pas eu la même portée.

Elle a été rédigée par Anne Bernard et conçue avec la collaboration d'Emmanuelle Hébert, sous la supervision du conseil d'administration de Culture Montréal et avec la collaboration du comité Élections que nous remercions aussi chaleureusement.

Le comité Élections était composé de :

- Jean-Robert Choquet
- Anne Eschapasse
- Moridja Kitenge-Banza
- David Lavoie
- Pablo Maneyrol
- Nadia Rousseau

L'élaboration de cette plateforme électorale a pris fin le 23 juin 2026.

Annexe des recommandations



Culture Montréal recommande au gouvernement du Québec :

PRÉAMBULE

- 01** – D'actualiser la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* dans une perspective interministérielle et de la doter d'un plan d'action et de moyens subséquents. ➔
- 02** – De viser d'ici quatre ans une cible budgétaire de 3 % qui inclut l'ensemble des dépenses en culture et une indexation annuelle intégrée. ➔

1. AUTOCHTONIE

- 03** – Dans le cadre de l'actualisation de la politique culturelle du Québec, s'assurer que les peuples autochtones soient pleinement parties prenantes de sa révision et du déploiement du plan d'action basé sur la collaboration, la réciprocité et le respect. ➔
- 04** – D'accélérer, de concert avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada, la réalisation du projet structurant d'ambassade culturelle et touristique autochtone, qui permettra à Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole culturelle pour les peuples autochtones du Québec, où qu'ils soient situés sur le territoire québécois. ➔
- 05** – De réaffirmer l'autorité inhérente des peuples autochtones sur la gouvernance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones.
- De créer un fonds permanent de maintien et de revitalisation des langues des peuples autochtones au Québec, en appui au Comité régional des langues ancestrales. ➔

2. CITOYENNETÉ CULTURELLE

- 06** – D'élaborer et mettre en œuvre une stratégie interministérielle entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) sur la culture à l'école, fondée sur une vision complète qui intègre tous les maillons de la chaîne de déploiement, de la formation des maîtres à la sortie scolaire. ➔
- 07** – De protéger, bonifier et dédier exclusivement aux arts et à la culture un seuil minimum pour les sommes allouées aux mesures *Culture à l'école* et *Sorties scolaires en milieu culturel*. ➔

- 08** – De reconduire intégralement la mesure visant à soutenir l'acquisition de livres sous forme imprimée et / ou numérique dans les écoles primaires et secondaires et garantir que l'utilisation des enveloppes soit consacrée exclusivement à l'achat de livres, en appui à l'Association des libraires du Québec. ➔

- 09** – De financer adéquatement et avec prévisibilité les initiatives déjà existantes permettant de valoriser les contenus culturels par et pour les jeunes tels que Secondaire en spectacle et le Prix collégial du cinéma québécois. ➔

- 10** – D'assurer un meilleur financement des programmes à vocation artistique et culturelle des cégeps.
- De doter adéquatement les salles de spectacle des établissements collégiaux qui constituent souvent des portes d'entrée vers la culture dans des quartiers plus excentrés de la métropole et des régions du Québec. ➔

- 11** – De doter la *Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique* (PL-109) des ressources financières et humaines suffisantes pour en assurer l'application effective. ➔

- 12** – D'élaborer une stratégie interministérielle entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sur le rôle structurant des arts et de la culture en francisation afin d'accroître les interventions culturelles à l'intérieur des programmes existants. ➔

- 13** – De réinstaurer et mieux doter la *Mesure d'accompagnement et de soutien aux Unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel* (MASU), suspendue en septembre 2025, et en assurer la pérennité. ➔

3. CŒUR CRÉATIF

- 14** – D'être partenaire de la démarche sur le filet social en culture entamée par Compétence Culture en l'appuyant de façon structurante par l'engagement d'un soutien financier et la mise à disposition d'expertises gouvernementales. ➔

- 15** – De bonifier et indexer l'enveloppe du *Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art* (PAFOFA) qui finance les écoles supérieures d'art, les camps musicaux et les écoles locales d'art, en appui à l'Association des écoles supérieures d'art du Québec. ➔

- 16** – De poursuivre les efforts en faveur de la consolidation du budget de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) afin qu'elle puisse continuer de soutenir pleinement les artisans et les entreprises culturelles et instaurer des principes d'indexation au coût de la vie de ses programmes de base. ➞
- 17** – D'assurer la pérennité du financement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en consolidant la base de crédits budgétaires à 200 M\$ et en instaurant des principes d'indexation au coût de la vie de ses programmes de base. ➞
- 18** – De réinstaurer la mesure universelle des premiers dimanches gratuits dans les musées à l'échelle du Québec.
– D'appuyer la réalisation du projet de relocalisation et d'agrandissement du Centre des collections muséales (CDCM) porté par Musées Montréal qui vise à répondre, par la mutualisation, aux besoins croissants d'espaces pour la préservation des collections patrimoniales métropolitaines. ➞
- 19** – De mettre en œuvre la Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031 en assurant le financement adéquat à son application, et particulièrement :
• Restructurer et moderniser le financement de l'audiovisuel pour qu'il reflète l'évolution des modes de consommation et étudier la possibilité d'y dédier un pourcentage de la TVQ sur la consommation culturelle numérique.
• Adapter les incitatifs fiscaux en réformant et en bonifiant le crédit d'impôt pour la production québécoise.
• Donner les moyens à Télé-Québec de jouer un rôle de catalyseur en haussant substantiellement son budget. ➞
- 20** – De mettre à jour et actualiser les seuils et budgets de la Politique du 1 % pour qu'elle reflète davantage les enjeux actuels en termes de création artistique, d'accès à une main-d'œuvre spécialisée, d'achat de matériaux et d'inflation. ➞
- 21** – D'explorer des solutions alternatives au financement afin que les sociétés d'État poursuivent leur rôle de piliers du développement culturel. Plus spécifiquement :
• En partenariat avec Hydro-Québec, étudier la mise en place d'un taux préférentiel pour les OBNL.
• En partenariat avec Loto-Québec, explorer la mise en place d'une loto du patrimoine québécois. ➞
- 22** – À l'instar de Foulée Verte, de soutenir la sensibilisation, la formation et l'accompagnement du milieu culturel et de financer la mise en œuvre d'actions de renforcement de sa capacité d'adaptation aux changements climatiques. ➞

4. TERRITOIRE

- 23** – De redoter le fonds conjoint afin de pérenniser les projets d'ateliers d'artistes existants et soutenir de nouveaux espaces dédiés à la création et la répétition. ➞
- 24** – De mettre en place un chantier national spécifique sur l'explosion du coût des lieux et prioriser la création d'un fonds consacré spécifiquement à l'entretien et la mise à niveau des infrastructures culturelles dans une optique d'atténuation des GES et d'adaptation climatique.
– Dans l'intervalle, de mettre en place un fonds dédié aux travaux d'urgence, en appui à Théâtres associés. ➞
- 25** – De soutenir la mise en œuvre de nouveaux modèles d'acquisition telle que la fiducie foncière culturelle permettant d'acquérir et de préserver des bâtiments abritant des lieux de diffusion indépendants, en appui à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ).
– De réviser les programmes de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour rendre admissibles les salles indépendantes montréalaises aux programmes existants. ➞
- 26** – De se doter d'une politique du patrimoine intégrant la gestion du patrimoine bâti et des paysages dans une vision d'aménagement du territoire cohérente, en appui à Action patrimoine. ➞
- 27** – De soutenir et donner les moyens à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de mettre à jour son code du bâtiment pour accélérer la requalification de bâtiments et d'ensembles patrimoniaux, en appui à Héritage Montréal.
– De revoir le modèle de financement des projets de requalification et réinstaurer les programmes d'aide financière à la restauration et la requalification du patrimoine religieux.
– D'assurer le développement de l'expertise en matière de métiers du patrimoine par le maintien et le déploiement des programmes de formation actuellement menacés. ➞
- 28** – De bonifier l'enveloppe de l'Entente de développement culturel de Montréal pour favoriser l'aménagement culturel du territoire ainsi que le soutien à la vitalité culturelle dans les quartiers. ➞

29 – De s'engager à faire de la revitalisation de l'Est une priorité en prolongeant et augmentant la *Mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est* afin de soutenir les projets d'attractivité et de vitalité du territoire.

– De s'engager à soutenir la mise en œuvre de Rives et Dérives. ➔

30 – De s'engager à faire de la revitalisation du Quartier latin une priorité en assumant une vision durable et en s'appuyant sur la culture comme levier de développement et de cohésion sociale sur le territoire. ➔

5. RAYONNEMENT INTERNATIONAL

31 – De confirmer la présence et l'engagement du gouvernement dans l'alliance Montréal, métropole culturelle, en tant que partenaire stratégique. ➔

32 – De structurer un Fonds québécois dédié aux exportations culturelles qui permet une prévisibilité au niveau de la veille et de l'intelligence d'affaires. ➔

33 – De soutenir et appuyer le développement de vitrines et marchés culturels afin de faciliter la signature de contrats.

– De soutenir le développement et le déploiement de vitrines et marchés dédiés à la créativité numérique, en appui à **XN Québec**. ➔

34 – De se doter d'une vision claire, structurée et structurante au niveau de la diplomatie culturelle et qu'elle soit accompagnée de moyens économiques et humains pour réaffirmer l'importance de la culture comme levier économique au niveau international. ➔

35 – De s'engager en faveur de l'adoption d'un protocole additionnel pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et la créativité humaine et renforcer l'application de la Convention de 2005 de l'UNESCO dans l'environnement numérique, en appui à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). ➔

36 – De faire entendre la voix du Québec dans les renégociations de l'Accord Canada-État-Unis-Mexique (ACEUM) et plaider pour l'importance du maintien de l'exemption culturelle, en appui avec la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). ➔

37 – De faire preuve de leadership et agir avec célérité pour soutenir et protéger le milieu culturel québécois dans ses demandes de développement d'une intelligence artificielle reposant sur trois piliers fondamentaux : l'autorisation, la rémunération et la transparence (ART). ➔

DES RÉPONSES STRUCTURANTES AUX DÉFIS COLLECTIFS

Culture Montréal constate que certains défis de société dépassent le seul secteur culturel et nécessitent des interventions gouvernementales structurantes. Il suggère :

✓ D'investir massivement dans la mobilité active et dans les transports en commun et d'en faire un projet collectif structurant.

✓ D'investir dans des logements hors-marché.

✓ De reconnaître sans équivoque l'apport de l'immigration à la société québécoise et de respecter ses engagements envers les personnes étudiantes et travailleuses étrangères. ➔

